

e.Sedit RH

Veille Réglementaire

Setup VR_2020_07



Sommaire





1. CE QUE FAIT LA VEILLE REGLEMENTAIRE



1.1 Barème



-

-



•

-

-

1.2 Congé parental et disponibilité pour élever un enfant



Nous créons donc de nouvelles positions administratives afin de permettre la gestion :

- De la possibilité de maintien des droits à avancement pour les positions de congé parental, applicable au 08/08/2019.
- De la diminution de la durée minimale du congé parental à 2 mois, applicable au 08/05/2020.

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

Seules les positions de congé parental précisant dans leur libellé (**droit avanc**), tiendront compte de la durée de la position dans le calcul des droits à avancement d'échelon et de grade.

Il conviendra, en fonction de la situation des agents concernés, de saisir les positions suivantes :

Congé parental	<p>C14 - CP enfant -3 ans 1ère année =>01/10/2012 (avec maintien des droits à avancement)</p> <p>C15 - CP enfant -3 ans N2 et N3 => 01/10/2012 (50% maintien des droits à avancement)</p>	<p>C18 - CP enfant -3 ans <08/05/20 (sans avanc)</p> <p>OU</p> <p>C19 - CP enfant -3 ans <08/05/20 (droit avanc)</p>	<p>C21 - CP enfant -3 ans >08/05/20 (sans avanc)</p> <p>OU</p> <p>C22 - CP enfant -3 ans >08/05/20 (droit avanc)</p>
Congé parental Adoption	<p>C16 - CP adoption 1ère année =>01/10/2012 (avec maintien des droits à avancement)</p> <p>C17 - CP adoption N2 et N3 =>01/10/2012 (50% maintien des droits à avancement)</p>	<p>C23 - CP adoption <08/05/20 (sans avanc)</p> <p>OU</p> <p>C24 - CP adoption <08/05/20 (droit avanc)</p>	<p>C25 - CP adoption >08/05/20 (sans avanc)</p> <p>OU</p> <p>C26 - CP adoption >08/05/20 (droit avanc)</p>



•

•

•

•

•

-

-

-

1.3 Fonctionnaire de l'Etat détaché dans un organisme privé



•

•

•

•

•

•

•

•

1.4 Majoration de la rémunération des heures complémentaires



Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 redéfinit les modalités de calcul et de majoration de l'indemnisation des heures complémentaires accomplies par les agents à temps non complet des collectivités territoriales.

La rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1820 la somme du montant annuel Tm0g0[0]



-

-
-
-
-

-

-
-

1.5 Animateurs indiciaires



4767 Base Forfaitaire Animateur 01/07/2020 1 AR 1

Créer élément de paie

Rubrique : Base Forfaitaire Animateur
 Libellé de l'élément : Base Forfaitaire Animateur N° d'élément : 1

Désignation	Valeur	Valeur/Défaut	Mois actifs
AR, AP, AS, DA, DR ou EC	AR	0	<input checked="" type="checkbox"/> Janvier <input checked="" type="checkbox"/> Février <input checked="" type="checkbox"/> Mai <input checked="" type="checkbox"/> Juin <input checked="" type="checkbox"/> Septembre <input checked="" type="checkbox"/> Octobre
Nombre de jours			
Nombre de semaines	1	0	Nombre de mois

Mars Avril
 Juillet Août
 Novembre Décembre

Non vérifié Vérifié A vérifier
 validation

Service : Service Unité Fonct. : Unité Fonct.
 Motif : Motif Cdt de répartition :



-
-
-
-
-
-
-

1.6 DSN



-



•

-
-
-

•

-
-

•

-
-

1.7 Bordereau DSN Web2



-

-

-

-

-

1.8 Prélèvement à la source et reversion SFT



-
-

Les sommes perçues au titre du supplément familial de traitement transféré (nettes de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale) sont imposables dans la catégorie des traitements et salaires entre les mains du conjoint ayant la charge des enfants.

Cependant, le supplément familial de traitement attribué à l'ex-conjoint ou ex-concubin non-fonctionnaire est dispensé de prélèvement à la source, le lien entre l'ex-conjoint et la collectivité n'étant pas caractérisé en tant que relation employeur.

Il appartient à l'agent faisant l'objet de la cession SFT de renseigner individuellement sur sa déclaration de revenus les sommes reversées à ce titre.

Nous complétons le paramétrage existant en désactivant le déclenchement du PASRAU pour ce cas de paie.



-

-

-

1.9 Baisse du taux de contribution pour pension due au titre des agents détachés de l'état sur la NBI



- _____

La Veille 2020_03 livrait le paramétrage correspondant à l'application du décret 2019-1180 du 15 novembre 2019, qui fixe le taux de contribution pour pension au titre des agents détachés de l'Etat auprès des employeurs territoriaux et hospitaliers au même niveau que le taux de contribution CNRACL, pour les détachements prononcés ou renouvelés à partir du 1er Janvier 2020.

L'application de ce taux à la contribution Retraite de l'Etat sur NBI n'avait alors pas été traité.

Nous complétons le paramétrage existant.



- -
- -
- -
- -

1.10 Service civique – Suppression du versement de l'indemnité mensuelle pour les moins de 25 ans



-

-



-

1.11 Supplément familial de traitement et garde alternée



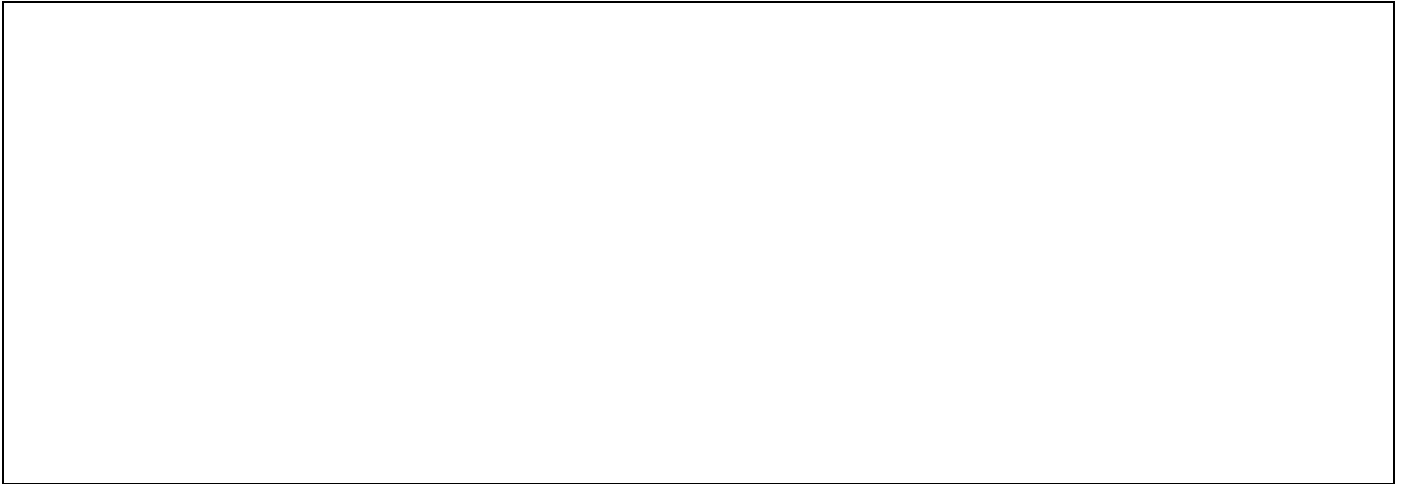
Le supplément familial de traitement (SFT) est un accessoire obligatoire du traitement. Le droit est ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge, à raison d'un seul droit par enfant.

Les dispositions de l'article 41 de la Loi de transformation de la Fonction Publique modifient les conditions de versement du supplément familial de traitement.

En cas de résidence alternée d'un enfant au domicile de chacun des parents, la charge de l'enfant pour le calcul du supplément familial de traitement peut être partagée par moitié entre les deux parents soit sur demande conjointe des parents, soit si les parents sont en désaccord sur la désignation du bénéficiaire.

La version applicative 2020.3 permet de définir dans la fiche situation de l'enfant, que celui-ci fait l'objet d'une garde alternée.

Nous complétons le paramétrage des rubriques existant, pour tenir compte de cette nouvelle option.



•

-

•

-

-

•

-

-

-

-

-

-

-

•

-

•

-

1.12 Conditions d'avancement de grade des Assistants Socio-Educatifs et des Educateurs de Jeunes Enfants



- **DECRET N° 2017-901 DU 9 MAI 2017 PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS**
- **DECRET N° 2017-902 DU 9 MAI 2017 PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS**

Les décrets ci-dessus mettent en œuvre le dispositif PPCR et définissent le déroulement de carrière pour les Assistants Socio-Educatifs, Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux.



•

1.13 Collaborateurs occasionnels du Service public



823 : COLLABORATEUR OCCAS SERVICE PUBLIC

Totalité taux applicable		Plafond taux applicable	
20,85		15,45	
Part employeur	Part salarié	Part employeur	Part salarié
20,45	0,4	8,55	6,9

Profil : Administration ou collectivité territoriale et Entreprise / association

Zone géographique : National

-
-
-
-
-

Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com

2. CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE



 *Suite au passage du setup VR 2020_07, un paramétrage complémentaire est à apporter sur les points suivants :*

2.1 Barème

➤ Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2020.01] dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [Mise a jour Periode Recalcul Agent.pdf](#) afin de recalculer les bulletins.

2.2 Congé parental et disponibilité pour élever un enfant



2.3 Fonctionnaire de l'Etat détaché dans un organisme privé



➤ Pensez à saisir la période de recalcul appropriée dans le dossier des agents concernés en vous aidant du document [Mise a jour Periode Recalcul Agent.pdf](#) afin de recalculer les bulletins.

2.4 Majoration de la rémunération des heures complémentaires



2.5 Animateurs indiciaires

➤ Pensez à saisir dans les éléments de paie de vos agents concernés, la rubrique **4767 – Base Forfaitaire Animateur**.

2.6 Baisse du taux de contribution pour pension due au titre des agents détachés de l'état sur la NBI



➤ Pensez à saisir la période de recalcul appropriée [2020.01] dans le dossier de vos agents concernés en vous aidant du document [Mise a jour Periode Recalcul Agent.pdf](#) afin de recalculer les bulletins.

2.7 Supplément familial de traitement et garde alternée

Mode opératoire de saisie du SFT en cas de séparation

Situations de l'enfant
✕

Situations(2 lignes)

Début	Fin
2020.07	
2020.03	2020.06

Du * : Au :

A la charge de : TITU TEMPS COMPLET Autre parent Personne

Supplément familial

Ayant droit : TITU TEMPS COMPLET Autre parent Garde alternée Personne

Situation * :

Echéance :

Créer situation
Valider saisie
Valider saisie et fermer

-

Situations de l'enfant

Situations(2 lignes)	
Début	Fin
2020.07	
2020.03	2020.06

Du * : 2020.07 Au : aaaa.mm

A la charge de : TITU TEMPS COMPLET Autre parent Personne

Supplément familial

Ayant droit : TITU TEMPS COMPLET Autre parent Garde alternée Personne

Situation * : Néant Echéance : aaaa.mm

Créer situation Valider saisie Valider saisie et fermer

-

-
-

-
-

Rubrique *: 1049 - Cession SFT (CSG-RDS) ✗
 Du *: 01/07/2020 Au : jj/mm/aaaa
 Libellé de l'élément : Cession SFT (CSG-RDS)

Désignation	Valeur	Valeur/Défaut
Nombre total d'enfants de la famille	3 *	
Nombre d'enfants SFT en garde alternée	2 *	
Nombre d'enfants SFT en garde exclusive	1 *	

Dossier de TITU TEMPS COMPLET - 00258 / PLANPAIE - Emploi principal

Données administratives ✗

Etat civil | **Famille** | Coordonnées | C. bancaires | Entreprise Agent | Double engagement | Contacts | Divers | Zones libres | Habilitations

Enfants (3 lignes)	Naissance	Nom	Prénom
	01/01/2020	TITU	B
	01/02/2020	TITU	A
	01/03/2020	TITU	C

Etat civil

Nom *: TITU Prénom *: B Sexe : Masculin Féminin
 Naissance *: 01/01/2020 Discriminant *: 1 Décès : jj/mm/aaaa
 Autre parent *: REVERSION SFT EX CONJOINT - 00041 ✗

Dossier de REVERSION SFT EX CONJOINT - 00041 / PLANPAIE - Emploi principal

Données administratives ✗

Etat civil | **Famille** | Coordonnées | C. bancaires | Entreprise Agent | Double engagement | Contacts | Divers | Zones libres | Habilitations

Enfants (3 lignes)	Naissance	Nom	Prénom
	01/01/2020	TITU	B
	01/02/2020	TITU	A
	01/03/2020	TITU	C

Etat civil

Nom *: TITU Prénom *: B Sexe : Masculin Féminin
 Naissance *: 01/01/2020 Discriminant *: 1 Décès : jj/mm/aaaa
 Autre parent *: TITU TEMPS COMPLET - 00258 ✗

-
-

2.8 Collaborateurs occasionnels du Service public



CONTACTS ET LIENS UTILES



ADRESSES



Berger-Levrault | 64 rue Jean Rostand – 31 670 Labège ☎ 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min +prix appel) ✉ courrier@berger-levrault.com

Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 531 365 € - 755 800 646 RCS Nanterre

Locataire-Gérant Intuitive et LibreAir - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

■ www.berger-levrault.com